

InfoExpress n°1006

20 mars 2020

Matériel – Absentéisme

1. Matériel – situation d’urgence

Comme nous vous l’avons annoncé des masques vont, nous l’espérons, être rapidement distribués aux maisons de repos wallonnes et bruxelloises. Les quantités ne seront toutefois pas très importantes.

Il a été convenu ce matin avec les tutelles wallonnes qu’en cas de situation **de très grave pénurie** de matériel de protection, les fédérations serviront de point relais vers l’autorité. Nous avons convenu qu’il convient **de réserver strictement une intervention d’urgence pour des problèmes avérés et importants**.

Pour être précis, **il ne s’agit pas de trouver une solution pour des directions inquiètes qui souhaitent se rassurer** et ainsi de surcharger les services qui doivent s’occuper des cas très urgents.

Nous vous demandons si vous vous trouvez dans une situation d’urgence un mail motivé et détaillé à l’adresse suivante pendant le week-end :

sec-gen@femarbel-ferubel.be .

Une nouvelle adresse vous sera communiquée lundi.

A ce stade, nous n’avons pas de procédure équivalente pour les maisons de repos de la Cocom.

Vous pouvez néanmoins envoyer un mail à la même adresse

2. Matériel – usage raisonné

Le cabinet de la Ministre fédérale de la Santé publique ainsi que les tutelles régionales insistent pour qu’il soit, dans la situation de crise et de pénurie actuelle, fait **un usage raisonné des masques de protection**. Il semble que dans un nombre non négligeable d’établissements tout le personnel porte systématiquement des masques. Si nous comprenons que la menace du Covid 19 peut plus venir de l’extérieur par le truchement du personnel que par les familles, il n’en demeure pas moins que la situation actuelle est une situation de crise.

3. Absentéisme

Nous allons vous adresser début de semaine prochaine un questionnaire sur l'évolution de l'absentéisme dans les maisons de repos.

A ce propos, il appert que certains médecins généralistes accordent, avec une certaine légèreté des certificats médicaux à des membres de personnel.

Pour mémoire un membre de personnel enrhumé peut venir travailler en portant un masque.

Nous avons eu connaissance de plusieurs certificats médicaux indiquant : « incapacité de travail 100% - mesure confinement Covid 19 – sortie autorisée. ». La ministre fédérale de la santé va adresser un rappel aux médecins.

Vincent Frédéricq, Secrétaire général